

Janvier 2020

Sommaire

Page 1 à 3 :

Nos retraites sont à nous !

Page 3 :

Déterminés, on ne lâche rien ...

Page 3 à 4 :

Retraite complémentaire : entrée en vigueur du malus.

Page 4 :

Sous indexation des retraites : censure du conseil constitutionnel

Page 4 à 5 :

A découvrir...

Page 5 :

Agenda de la Commission permanente des retraités

Nos retraites sont à nous !

Avertissement : cet article a été rédigé avant la parution des deux projets de loi (ordinaire et organique) qui feront l'objet d'une analyse dans notre prochain numéro.

Le rejet du « régime universel des retraites » par les organisations syndicales de salariés et d'étudiants est unanime.

Les nombreuses manifestations de décembre 2019 et janvier 2020 auxquelles participaient beaucoup d'entreprises (Ratp, Sncf, Edf, Fonction Publique, métallurgie, industrie chimique...) démontrent que les français sont concernés par cette réforme et de fait fortement mobilisés pour défendre leurs régimes de retraite.

Les retraités actuels se sont également joints au mouvement pour appuyer les revendications portées par les salariés, démontrant, s'il en était besoin, que la solidarité intergénérationnelle existe bien et que la réforme envisagée les pénalise également.

Le gouvernement Macron a alors adopté une stratégie de division pour mieux régner :
- monter les catégories professionnelles les unes contre les autres en communiquant sur le « régime universelle non uniforme »,
- sacrifier les jeunes générations avec la « clause du grand-père » pour calmer la grogne sociale.

Sauf queNous ne sommes pas dupe de cette « casse » de notre modèle social organisé au profit d'une économie libérale induite par les grands groupes assuranciers où salariés comme retraités seraient tous perdants !

Quelques exemples :

Les femmes perdantes :

Contrairement à la communication faite par le gouvernement d'une meilleure prise en compte de la carrière des femmes, le système universel balaye les solidarités qui avaient été mise en place : maternité, éducation des enfants, temps partiel imposé ... aucun dispositif particulier ne viendra compenser ces situations.

La pension de réversion :

Le régime universel prévoit le versement des pensions de réversion **à compter de 62 ans seulement** (Pour mémoire, dans le système actuel les pensions de réversion sont versées à partir de 55 ans).

Là encore, les femmes seront les principales perdantes car elles représentent 96% des bénéficiaires de pensions de réversion et nombre d'entre-elles ne disposent que de ce seul revenu.

La pénibilité :

ET oui, nous osons dire qu'il existe des travaux pénibles même si :

- Emmanuel Macron a déclaré lors d'une consultation citoyenne « Je n'adore pas le mot pénibilité car cela donne le sentiment que le travail serait pénible »,
- son gouvernement s'est empressé de retirer ce mot du code du travail et de supprimer la contribution à la charge des employeurs concernés.

Comment ne pas prendre en compte la pénibilité liée au travail de nuit ou aux métiers du bâtiment, du déménagement ... et accepter de prendre en compte la pénibilité du travail des pompiers et des policiers ??? **N'oublions pas ce que nous répond le gouvernement : le système est universel mais pas uniforme !**

Le système à points :

Les retraités le savent bien, ceux qui ont pris leur retraite alors que le calcul de la pension était basé sur les 10 meilleures années de la carrière ont perçu à salaire égal une retraite bien meilleure que ceux dont la pension a été calculée sur les 25 meilleures années.

Avec le système à points, ce sera pire car le calcul sera basé y compris sur les points acquis dès le début de la carrière à une période où le plus souvent la rémunération est très basse.

Le résultat du calcul étant induit par la valeur du point « à la main du politique », il est extrêmement délicat de faire à ce stade du projet de réforme une projection réaliste mais ce flou-obscur est peut-être voulu...

La baisse du montant des retraites :

Le gouvernement n'a pas caché sa volonté de réduire (dans un premier temps) le montant des pensions à 12% du produit intérieur brut (PIB) ce qui correspondrait à une baisse moyenne du montant des retraites de 15%.

En effet, le système universel permet de faire varier chaque année la valeur du point et donc de diminuer le niveau des pensions au nom de l'équilibre financier et d'un système à « enveloppe constante ».

Tous ces exemples, nous amène à nous interroger sur le but réel recherché par la mise en place de cette réforme des retraites.

Sous couvert de pérenniser financièrement notre système de retraite par répartition, il semble qu'une stratégie plus globale soit mise en œuvre pour baisser le montant des retraites par répartition afin que les salariés se tournent vers des contrats de retraite par capitalisation proposés par les banques et assurances.

Quel sera le devenir de ceux qui n'auront pas les moyens de souscrire de tels contrats ?

Et que dire de la prise en main par le gouvernement d'un régime paritaire qui devrait être piloté par les représentants du patronat et des salariés ?

Vous l'avez compris, nos retraites sont à nous, oui mais pour combien de temps ?

NOTRE SEULE REPONSE SE MOBILISER POUR GAGNER.

Déterminés : On lâche rien ...

En images, un mouvement syndical indépendant et revendicatif qui fait la démonstration qu'il est en capacité de gagner sur des revendications claires et sur l'obligation d'obtenir le retrait d'un projet Macron qui veut augmenter les inégalités et diminuer le pouvoir d'achat des retraités actuels et futurs :

<https://www.flickr.com/photos/snfocos/albums/>

Retraites complémentaires : entrée en vigueur du malus

Pour mémoire : La nouvelle décote de 10% sur la retraite complémentaire, baptisée « coefficient de solidarité », est entrée en vigueur à compter du 01 janvier 2019. Elle s'applique pendant trois ans sur la retraite Agirc-Arrco aux salariés partant avant l'âge de 62 ans et plus d'un an avant d'avoir acquis le taux plein de calcul de la retraite de base.

Cette mesure, décidée dans le cadre de l'accord de 2015 et qui n'avait pas été signée par notre syndicat, visait à ramener le déficit technique (hors résultats financiers) de l'Agirc-Arrco à 2,3 milliards d'euros en 2020.

Problème, le déficit technique ne serait plus que de 200 millions à horizon 2020 et le résultat net serait quant à lui positif ceci dès 2019 grâce au placement financier des réserves de l'Agirc-Arrco.

Suite à ce redressement anticipé, la CFDT, signataire de l'accord aurait souhaité rediscuter ce point avec le patronat mais les responsables du Medef considèrent que les coefficients fixés dans le cadre du pilotage stratégique de l'Agirc-Arrco ne sont pas négociables et qu'il convient d'attendre la clause de révision en 2021.

Les gestionnaires du régime pensent quant à eux que le système de malus/bonus mis en place ne devrait pas produire les 500 millions d'économie escomptés au vu des assurés exonérés d'office du malus et de ceux qui retardent leur départ pour surcoter le montant de leur retraite complémentaire.

Philippe Pihet estimait à juste titre que l'acceptation d'un dispositif de bonus/malus en 2015 était un risque politique pour l'ensemble du système de retraite « l'exécutif risque de dire : pourquoi refusez-vous des abattements sur les retraites de base que vous avez mis en place à l'Agirc-Arrco ».

Le malus que le gouvernement souhaite appliquer dans le cadre du système universel des retraites pour les personnes prenant leur retraite avant « l'âge pivot » lui donne une fois de plus raison !

Sous indexation des retraites : censure du conseil constitutionnel

En 2019, le gouvernement a décidé de sous-indexer les pensions pendant deux ans pour économiser 5,2 Mds€.

Sans compter des montants de pension de plus en plus bas au moment du départ en retraite, les pensions n'ont pourtant pas été revalorisées en 2018 et ont souffert d'une très faible inflation au cours des années précédentes étant quasiment gelées depuis six ans.

Le conseil constitutionnel a censuré la disposition du gouvernement au titre de 2020, demandant un nouveau passage devant le parlement pour voter l'économie de 2,4 Mds€ sur les pensions.

Sachant que certains parlementaires de la majorité souhaitaient une « modulation » des revalorisations en fonction des revenus et du fait du climat social actuel, le chef de l'Etat a proposé en réponse au Grand Débat une mesure de ré indexation sur l'inflation (augmentation de 1,1%) **des retraites inférieures à 2.000 euros à compter du 01.01.2020.**

Ceci lui a permis de repasser devant le parlement comme demandé par le Conseil constitutionnel sans risque de ne pas être suivi par sa majorité.

Encore un effet de seuil, encore une injustice pour une grande partie de la classe moyenne dont l'indexation a été plafonnée à 0,3% !

Cette mesure de ré indexation des retraites inférieures à 2000€, ne pourra satisfaire une grande partie des retraités de la classe moyenne qui sont maltraités depuis le début du quinquennat Macron : hausse de la CSG, non revalorisation des pensions, sous indexation des retraites... Concernant les pensions supérieures à 2000 €, elles ne devraient être ré- indexées sur l'augmentation des prix qu'à compter de 2021.

Les cadres retraités restent attachés au dispositif de solidarité et au système intergénérationnel mais ont payé un trop lourd tribut à la politique de redistribution en faveur des actifs et demeurent opposés aux effets de seuil qu'ils subissent déjà concernant la CSG.

A découvrir...

- Les Quincados : un livre de Serge Gérin

Jamais la catégorie des 45-60 ans n'a été aussi jeune dans sa tête et dans son corps. Les quincados inventent une autre façon de prendre de l'âge sans vieillir... Le propos de ce livre est de décrire une nouvelle attitude de vie, des femmes et

des hommes qui ne fuient pas leur âge mais fuient l'ennui. Et si les seniors donnaient une leçon de jeunesse à leurs cadets ?

- **Optibudget : plateforme d'optimisation budgétaire**

Cette plateforme d'optimisation budgétaire plébiscitée par un panel de séniors promet de faire économiser 2000€ par an. En achetant en masse pour ses abonnés, elle obtient des rabais (électroménager, transports...), elle renégocie des contrats de mutuelle, envoie des coupons de réduction, donne des conseils sur les dépenses énergétiques...

- **Société Assystel : rester beau tout en étant protégé**

Cette société, également plébiscitée par un panel de séniors, intègre dans des bijoux le système de téléassistance souvent jugé comme stigmatisant : collier pour femme, ceinture pour hommes...

Agenda de la Commission permanente des retraités

Prochaine réunion de la CPP Retraités : 04 février 2020

Vous pouvez retrouver tous les comptes rendus des réunions de la commission permanente des retraités sur le site du SNFOCOS www.snfocos.org.

Le « Point retraite » est un support de communication et d'échange entre tous les adhérents retraités du Nord, du Sud, de l'Est, de l'Ouest, du Centre et de l'Outremer, n'hésitez-pas à nous transmettre vos questions et/ou suggestions par mail.

Vos contacts au sein de la Commission

Région Parisienne

Annie Szufa	06 81 22 57 38	annie.szufa@orange.fr
Marie Thérèse Houist	06 83 47 14 87	mthouist@orange.fr
Christine Fromentin	06 37 11 83 34	christine.fromentin@live.fr

Région Centre

Claude Dufour	06 74 29 42 49	ruofud2@wanadoo.fr
---------------	----------------	--

Région Pays de la Loire

Serge Carfantan	07 54 82 59 42	sercarf@numericable.fr
-----------------	----------------	--

Région PACA

Joseph Genovese	06 17 40 16 39	joanag06@aol.com
Jean Louis Bacry	06 15 12 96 47	jl.bacry131@orange.fr

Région Poitou Charentes

Forget Jacques	06 99 16 94 61	jacques.forget@9online.fr
----------------	----------------	--

Région Aquitaine

Marie Paule Balzan Devulder	06 87 44 02 36	mpdevulder@yahoo.fr
-----------------------------	----------------	--


